S°R
S0L6S
(3)

Philippe ROBERT
Jerry GODEFROY

34
28

LE COUT DU CRIME

ou l'économie poursuivant le crime

Collection DEVIANCE ET SOCIETE

MASSON - Médecine et Hygiène m+h

LE COUT DU CRIME

ou l'économie poursuivant le crime

251
sept 79

8°R
80468
(3)

Philippe ROBERT
Thierry GODEFROY

Avec la collaboration de
Marie-France ARMAND

LE COUT DU CRIME

ou l'économie poursuivant le crime

Masson — Médecine et Hygiène m+h
1978

DL-31-03-1978-08559

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite" (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

No ISBN : 2-225-48906-8
© 1977. Médecine et Hygiène, Genève.
Imprimé en Suisse.

AVANT–PROPOS

On assiste depuis quelques années dans nos pays à un considérable développement des recherches sur la déviance.

A côté de courants de recherches traditionnels qui considèrent la déviance comme un phénomène dont il importe de comprendre les causes, on essaie de poser le problème en des termes plus nouveaux. Concrètement, cela veut dire que l'on s'oriente vers l'étude du contrôle social, autant à un niveau informel qu'à celui de la prise en charge par des institutions.

Ces recherches sont peu accessibles : elles demeurent souvent confinées dans des rapports multigraphiés ou ne sont connues qu'à travers des extraits insérés dans des revues spécialisées. Et le besoin d'une diffusion plus large et plus complète se fait sentir d'autant plus que l'étude de la déviance évolue rapidement et progresse dans de multiples directions, de sorte que de nouveaux travaux viennent incessamment enrichir l'acquis antérieur et transformer les idées reçues.

Créer pour cela une collection spécialisée qui les mette à la portée de l'enseignant et de l'étudiant, du chercheur et du praticien, voilà le but de DEVIANCE ET SOCIETE.

Cette collection est née de rencontres d'enseignants et de chercheurs de plusieurs pays voisins qui ont en commun une certaine affinité scientifique, une certaine façon d'aborder l'étude de la déviance en termes de contrôle social.

En créant cette nouvelle collection, on se propose d'ouvrir une tribune accessible aux divers travaux correspondant à cette orientation. Les auteurs devront satisfaire à un double critère d'innovation et de rigueur scientifique; il leur sera demandé de limiter l'ésotérisme du vocabulaire afin de rendre ces ouvrages facilement utilisables.

Ainsi DEVIANCE ET SOCIETE s'adresse non seulement aux spécialistes, mais aussi à tous ceux qui sont intéressés par les problèmes de déviance, et qui veulent les aborder sans demeurer prisonniers des idées reçues.

Le Comité Editorial

COMITE EDITORIAL

Jacques BERNHEIM,	Université de Genève
Marcel COLIN,	Université Claude-Bernard de Lyon
Christian DEBUYST,	Université Catholique de Louvain
Claude FAUGERON,	Service d'Etudes Pénales et Criminologiques, Paris
Philippe GRAVEN,	Université de Genève
Georges KELLENS,	Université de Liège
Pierre LASCOUMES,	Service d'Etudes Pénales et Criminologiques, Paris
Christian-Nils ROBERT,	Université de Genève
Philippe ROBERT,	Universités de Bordeaux 1 et Paris 2, S.E.P.C., Paris
Lode VAN OUTRIVE,	Katholieke Universiteit Leuven

Membres correspondants

Franco BRICOLA,	Universita di Bologna
Louk HULSMAN,	Erasmus, Universiteit, Rotterdam
André NORMANDEAU,	Université de Montréal

Collection Déviance et Société

IMAGE DU VIOL COLLECTIF ET RECONSTRUCTION D'OBJET
Philippe ROBERT, Thibault LAMBERT et Claude FAUGERON

PREVENTION ET CONTROLE SOCIAL
Les contradictions du travail social
Pierre LASCOUMES

Les auteurs tiennent ici à remercier Madame F. BATTESTI et Mesdemoiselles S. TIBLE et B. GALLARD pour l'aide qu'elles ont apporté à la mise au point de ce manuscrit.

INTRODUCTION

Pourquoi ce livre ?

Les quinze dernières années ont été – entre autres – le théatre d'une invasion par la science économique de l'étude de la déviance.

Certes, on pourrait remonter plus haut. C'est en 1931 que la commisssion KATZENBACH [1] avait réalisé une estimation des coûts immédiats du crime pour la société. Et, plus anciennement, la pensée des réformateurs du 18ème siècle – celle notamment de C. BECCARIA [2] – recélait, technique en moins, des raisonnements analogues à ceux développés par les modernes "économistes du crime" *.

Il faudra s'appesantir ultérieurement sur la signification de tels précédents.

Leur existence ne doit cependant pas faire perdre de vue ou mésestimer l'importance de la vague d'études récentes.

Dans cette masse de travaux nouveaux, un bloc se dégage qui sera l'objet du présent ouvrage : les recherches communément appelées "coût du crime" par une discutable traduction littérale d'une expression anglaise fréquemment utilisée.

Par souci d'homogénéité et parce que nous reviendrons sur certaines autres orientations dans un ouvrage ultérieur consacré à la recherche prévisionnelle en criminologie, nous ne traiterons pas ici de tous les apports de l'économie en sociologie de la déviance.

En particulier, nous laisserons de côté les méthodes prévisionnelles employant des prédicteurs de nature totalement ou partiellement économique [10]; également les travaux sur évolution économique (notamment crise) et criminalité **.

* En revanche, cet économisme criminologique ne peut, à bon droit, se chercher des ancêtres dans la pensée marxiste originelle. Il est d'ailleurs juste de reconnaître qu'il ne le fait généralement pas. Le *Capital* étant volontairement axé sur l'analyse de l'instance économique, on n'y trouve rien qui concerne directement la déviance et le contrôle social. Contrairement à ce qu'ont pu laisser croire des choix d'extraits peu significatifs [3], c'est de manière seulement médiate qu'une telle étude peut concerner notre champ d'étude [4]. Le seul texte conséquent de MARX en matière de crime est semble-t-il, celui consacré à la répression du vol de bois en Rhénanie [5]. Des travaux récents [6] ont amené à réévaluer l'apport de W.A. BONGER [7] que l'on classait d'habitude trop facilement comme "le criminologue marxiste classique". On peut en dire de même de son disciple ROZENGART [8]. Enfin, on a récemment montré que les criminologues adonnés à une sociologie du conflit et non du *consensus* se sont peu à peu détournés de l'examen des facteurs économiques pour étudier de manière préférentielle les indicateurs de contrôle social [9]... outre qu'il y a parmi eux plus de "marxiens" que de marxistes. Ajoutons, pour en terminer sur ce point, que la pensée de nos modernes économistes du crime est à base de micro-économie marginaliste et d'interpsychologie.

** Dans la plupart des cas, ces travaux – qui connaissent un récent regain d'intérêt – ne mettent malheureusement en oeuvre que l'observation de corrélations et de leurs évolutions par le jeu de méthodes de régression [11].

Globalement, toutes les orientations que nous laissons de côté reposent sur l'examen de corrélations éventuelles entre l'évolution d'indicateurs économiques et celles d'indicateurs appartenant au champ de la déviance et/ou du contrôle social. Certes, cela peut déboucher, plus ou moins clairement, sur l'insinuation d'une liaison étiologique immédiate entre l'économique et les matières de déviance. C'est alors, en fait, une forme d'économisme. Mais on observera que, même dans ce cas extrême, il n'y a pas intrusion des concepts et des méthodes économiques en sociologie de la déviance. D'ailleurs, le plus généralement, on se borne sagement à l'observation de corrélations parfois réutilisées à des fins prévisionnelles. Cela s'explique par le fait que la science économique dispose de séries d'indicateurs et de batteries prévisionnelles : la commodité a conduit le spécialiste du crime et de la déviance à chercher des prédicteurs en ce domaine après avoir épuisé l'apport – d'ailleurs plus sûr – de la démographie [12].

Il en va tout différemment pour les études sur le coût du crime : elles sont les seules à manifester clairement une intrusion économique directe à la fois conceptuelle et méthodologique, dans l'étude de la déviance et du contrôle social.

Ces considérations – brièvement résumées – justifient que l'on borne les développements au champ, déjà vaste, du "coût du crime".

Que l'on limite ainsi l'amplitude du sujet retenu s'explique encore par une autre raison.

Les travaux sur le "coût du crime" sont certes abondants, mais ils demeurent en même temps fragmentaires et dispersés.

On y découvre surtout une pluie d'études parcellaires ayant généralement un caractère très accentué de recherche appliquée ou même de travail technologique, ainsi que le reconnait sans ambage ROTTENBERG [13] dans une préface récente. Elles portent le plus souvent sur un problème très limité ou sur l'une seule des agences de répression du crime, le plus souvent la police. Quant aux travaux plus ambitieux – ceux de modélisation économique ou ceux de programmation globale – ils demeurent fréquemment à l'état d'essais ou d'ébauches où la foi du conquérant, voire du néophyte, cache mal le peu d'élaboration de la problématique, l'absence totale de ce scepticisme défiant envers tous les présupposés sans lequel il n'est pas de sociologie, notamment pas d'étude des problèmes de déviance, de crime et de contrôle social.

A part cette masse – impressionnante par sa quantité, mais fort atomisée – on ne trouve que peu de travaux d'envergure et leur forme leur interdit toute ambition synthétique ou critique. Ou bien, ce sont des *readers*, des collections d'articles dont la réunion en livre apporte une commodité de consultation, mais guère de plus-value par rapport aux publications dispersées [14]. Ou bien, il s'agit de bibliographies [15] plus ou moins annotées et classifiées, mais qui sont plus précieuses par leur quête d'exhaustivité tous azimuts que par leur effort de synthèse et de bilan critique. Enfin, les rares études qui tentent un tour d'horizon global des travaux "coûts du crime" restent encore trop souvent engluées, qui dans le syncrétisme des vastes réunions internationales [16], qui dans l'apologétique des prosélytes fervents [17].

De surcroît, cette nombreuse littérature est presque entièrement monolingue (en anglais bien sûr) et l'on y trouve peu de publications, notamment de synthèse, dans les langues d'Europe continentale *.

Mais c'est essentiellement le grand désordre régnant dans ce secteur à développement récent qui a conduit à la rédaction du présent ouvrage.

Après le foisonnement des commencements – principalement au second lustre des années 60 – après la multiplication des réplications – depuis le début de la présente décennie – le temps paraît maintenant venu des premiers bilans.

On ne s'étonnera pas qu'il soit sévère. Trop de "fausses consciences" en matière de problématique, trop d'illusions conceptuelles, trop d'approximations méthodologiques ont été charriées par les recherches sur le coût du crime pour qu'il ne soit pas de salubrité publique de tenter une synthèse, certes sereine, mais sans complaisance et avec le moins de naïveté possible.

Ce parti nous conduit naturellement à faire oeuvre de synthèse sélective et critique plutôt que de sacrifier à l'ambition de vouloir tout citer.

Si notre premier propos consiste à tenter un bilan critique, ceci ne veut pas dire céder à un négativisme incantatoire. Nous voulons encore mettre l'accent sur ce que l'on peut validement tirer des études sur le coût du crime, tout en marquant les limites de cet apport.

A condition d'adopter une conception de la sociologie de la déviance moins "naïve" que classiquement, au prix aussi d'un certain nombre de précautions sur la problématique, les concepts, les méthodes, moyennant encore l'intégration dans un certain ensemble plus vaste de recherches, ces travaux sont susceptibles de ménager des apports positifs qu'il serait dommage de dédaigner au prétexte d'une condamnation paresseusement ou peureusement globaliste.

Mais il ne faut pas se leurrer. Pour obtenir ce fruit positif, c'est à une modification complète de leur orientation la plus courante qu'il faut soumettre les recherches sur le coût du crime.

Passer donc au crible un échantillon des différentes sortes de travaux, en dresser un bilan critique qui débouche tant sur les nécessaires mises en garde que sur des propositions concrètes d'utilisation... voilà quelle sera la première partie de cet ouvrage.

Mais, la littérature spécialisée est dispersée, souvent malaisée à consulter et de niveau hétérogène. Nous avons donc consacré une seconde partie à relater quelques exemples concrets de recherches économiques sur la déviance et le contrôle social, réparties entre les différentes orientations que le bilan précédemment réalisé aura finalement permis de retenir comme positives.

C'est qu'il n'est pas de bon discours théorique sans application pratique. C'est aussi parce que nous voyons se développer en Europe continentale une forte demande concernant cette "économie du crime" : dans l'enseignement économique, sociolo-

* On peut citer toutefois quelques travaux qui seront analysés ultérieurement notamment ceux de CHRISTIANSEN au Danemark, le colloque du C.R.I.D.E. à Louvain, les recherches en cours à l'école de criminologie de la K.U.L., un séminaire à l'Université Erasmus de Rotterdam, les travaux italiens de FORTE et BONDONIO, ceux réalisés à l'E.S.S.E.C. sous la direction de F. JENNY, les recherches du S.E.P.C. à Paris et de l'Université de Bordeaux I...

gique, voire juridique; parmi les thèses; dans les travaux des laboratoires de recherche sur la déviance; ou parmi les bureaux d'étude liés à l'administration pénale.

Répondre à cette demande supposait à la fois de dénoncer les voies sans issues des travaux précédents, d'indiquer les issues fécondes, mais aussi de montrer leurs réalisations concrètes, serait-ce seulement par quelques exemples.

Pour ce motif – si le bilan critique de la première partie se nourrit d'un échantillon de tous les travaux possibles, donc principalement anglo-saxons – nous avons cantonné les exemples qui constituent la seconde partie à des recherches réalisées dans le contexte juridico-administratif de l'Europe continentale de l'Ouest et non dans celui, relativement différent, des pays anglo-saxons.

L'on nous pardonnera d'avoir – par pure commodité – puisé dans le fonds des travaux que nous avions nous même réalisé depuis 1969; non pas que nous leur reconnaitrions une particulière prime d'excellence, mais tout simplement parce que ce sont ceux dont nous pouvons disposer le plus aisément *.

* Cet ouvrage repose sur des recherches réalisées soit dans l'Equipe de recherche associée au C.N.R.S. No 634 – le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques (S.E.P.C., Paris) –, soit à l'Université de Bordeaux I (D.E.A. de criminologie), par Marie-France ARMAND, Jean-Pierre BOMBET, Thierry GODEFROY, Philippe ROBERT et Dominique SAUDINOS.

UN BILAN [1]

Pour mener à bien ce bilan, nous allons entreprendre une promenade à travers les travaux de nature économique sur la déviance et le contrôle social, étant bien précisé que nous choisirons des exemples dans la masse des études disponibles sans prétendre à une exhaustivité – d'ailleurs assez inutile car les redites sont légion.

De prime abord, le cas de figure paraît simple.

Si l'on en croit les affirmations implicites ou explicites des spécialistes du "coût du crime", leur démarche signifie la modernité atteignant enfin l'antique domaine du contrôle social de la criminalité.

D'un commun accord, cette fonction sociale est actuellement considérée comme en crise dans la plupart des pays capitalistes développés.

L'un des diagnostics spontanés * consiste à voir dans cette crise la conséquence d'un vieillissement relatif : l'appareil chargé de contrôler la criminalité n'a pas évolué du même pas que la société entière. Lourdement surchargée de rites, de traditions, de symboles, de conserves culturelles, la vieille machine répressive paraît retarder par rapport à l'évolution sociale... beaucoup cherchent dans ce type d'explication la raison d'une crise que tout le monde observe.

Or, le courant de pensée qui réduit cette crise du système pénal à une obsolescence porte en lui une prescription intimement liée au diagnostic.

Pour lui, c'est par la technologie que se fera le rattrapage, l'entrée dans la modernité.

Sous l'influence d'un tel raisonnement, s'est développé – dans le courant des années 60 et d'abord dans les pays anglo-saxons (singulièrement en Amérique du Nord) – une criminologie technologique dont l'ambition était de créer une sorte de discipline de l'ingénieur en matières sociales, susceptible d'aider à la modernisation des appareils de répression du crime.

Dans un tel contexte a pris naissance ce que l'on peut globalement nommer : "recherche opérationnelle criminologique" **.

Son ambition consistait globalement à améliorer l'affectation des ressources de manière à ce que les appareils de contrôle social de la criminalité atteignent plus efficacement leurs objectifs.

Les recherches sur le coût du crime sont nées dans ce cadre d'ensemble.

En appliquant à un appareil d'Etat des démarches mises au point dans la sphère de l'économique, singulièrement dans le cadre de l'entreprise, on espérait y introduire

* Qu'il soit "spontané", qu'il paraisse doté des mérites du "sens commun" ne signifie pas qu'il soit réellement fondé : en réalité, c'est en termes beaucoup moins anecdotiques qu'il faut analyser la crise du système pénal dans nos sociétés [2].

** Un bilan critique de telles études figure *in* 3.

la rationnalité, la seule rationnalité qui parut mériter ce nom, celle de l'économie, plus précisément de l'économie de marché.

Du même coup, l'ambition avouée était de simplifier en le rationnalisant et en le modernisant un secteur rétrograde et compliqué de la vie sociale où le poids de l'histoire et celui des traditions paraissaient tenir une place exagérée.

On peut même accorder que ce projet technocratique n'était pas dénué d'une visée humanitaire : en mettant le contrôle social de la criminalité au goût du jour, on espérait bien le débarrasser, du même coup, de ses relents de barbarisme en le ramenant à une économie des moyens : appliquer enfin la maxime "ni plus qu'il n'est juste, ni plus qu'il n'est utile"... et surtout son second terme. On pensait faire tomber en désuétude son reste de sauvagerie primitive – au reste fortement contesté de plusieurs parts * – et le réduire à une fonction propédeutique qui apprend à l'agent individuel à renoncer à la voie criminelle. Tout serait enfin agencé pour qu'il découvre que son intérêt (économique) était ailleurs.

Réduite ainsi à l'exposé officiel de son ambition, la criminologie économique paraît d'une visée simple, aisément compréhensible, parée, pour tout dire, des charmes de l'évidence.

Toutefois, le tableau change dès que l'on entre dans les méandres des différentes sortes de travaux sur le coût du crime : l'évidence s'évanouit; difficultés et objections s'amoncèlent et l'on vient peu à peu à se persuader que la poursuite de telles études n'est légitime et féconde qu'au prix de sérieuses ré-orientations. C'est cette démarche progressive qui va servir de fil d'Ariane au bilan synthétique qu'on entreprend maintenant.

Avant d'entrer dans le vif de ce bilan, quelques notations préliminaires importent encore.

On parle de "coût du crime". Dans l'acception commune, cela signifie que des gens ont la mauvaise idée de commettre des infractions et qu'on va tenter d'estimer les conséquences de leur conduite déplorable.

En fait, le problème est probablement plus complexe. La commission d'une infraction peut n'avoir en soi aucun impact économique ou social notable (par exemple, si vous prenez une pomme à l'étal d'un épicier). Mais qu'intervienne une réaction sociale et elle peut susciter de graves et lourdes répercussions économiques et sociales. En sens inverse, une réaction sociale peut être nulle ou de faible impact socio-économique alors que l'acte commis pèse très lourd (par exemple en matière de criminalité des entreprises industrielles et commerciales).

Par conséquent, le mot "criminalité" vise ici tantôt la commission d'infractions, tantôt le contrôle social du crime. On dira que cela importe peu, que l'on mesure les conséquences du passage à l'acte criminel, que certaines de ces conséquences proviennent du crime lui-même et d'autres de la réaction sociale qui peut suivre. En réalité, tout ne va pas aussi simplement. Comme l'ont montré R. HOOD et R. SPARKS [4], on ne peut se permettre d'additionner la criminalité simplement commise et celle qui a été

* ...cette considération fait comprendre qu'on espérait joindre l'utile à l'agréable : humaniser, certes, mais, ce faisant, désarmer des critiques et une contestation qui agacent d'autant plus qu'on n'y était guère habitué en matière de justice.

sanctionnée. E. LEMERT [5] puis I. TAYLOR et *al* [6] en avaient donné le motif : passage à l'acte et réaction sociale n'obéissent pas aux mêmes raisons. Un crime réprimé, ce n'est pas un crime commis plus quelque chose, c'est une toute autre réalité sociale. On a d'ailleurs montré [7] que le sentiment de différence qu'on ressent vis-à-vis du phénomène criminel ne venait pas du tout du passage à l'acte en soi, mais de la réaction sociale – s'il y en avait.

Nous reviendrons sur cette discussion mais il faut souligner dès maintenant que l'emploi du terme "crime" comporte une ambiguïté susceptible d'obérer assez lourdement les discussions sur ce thème.

Cette remarque indique déjà qu'il faut s'armer de scepticisme envers les postulats ou les pré-supposés qui paraissent pourtant aller de soi; même s'ils constituent le soubassement de la pensée commune en matière de criminalité et de justice criminelle. Et maintes recherches ou études sur le "coût du crime" ont fait cruellement preuve d'absence de tout scepticisme scientifique. C'est pourquoi maintenant le plus urgent est de passer au crible critique d'une rigoureuse sociologie de la déviance et du contrôle social ce qui a été fait ou entrepris en ce secteur.

Il n'est pas utile ni souhaitable de poser une série de définitions pour élucider *a priori* les termes du sujet, puis de procéder à une démarche déductive à partir de ces définitions.

L'optique adoptée consiste à recourir à une démarche plus existentialiste en quelque sorte, à observer ce qui s'est fait en pratique à propos du thème "coût du crime", à en faire une analyse seconde permettant de passer cela à un crible critique. De ce parcours, on induira ensuite quelques conclusions utiles pour l'avenir.

On va donc examiner successivement trois points qui constituent une gradation logique.

D'abord, on a assisté à un développement des recherches sur les coûts économiques, puis sociaux, associés au phénomène criminel. A partir de quelques exemples – et sans chercher une impossible exhaustivité – nous tenterons d'évaluer cette première manifestation.

Ensuite, il faudra se préoccuper des tentatives pour optimiser les coûts. C'est une deuxième manifestation de l'intérêt pour les conséquences économiques et sociales de la criminalité. On a cherché à joindre à la détermination des coûts la mise au point d'opérationnalisations susceptibles d'aider à une compression de ces coûts. Là encore, on tentera, au moyen de quelques exemples, de faire un bilan de ces travaux.

Enfin, nous proposerons une ré-orientation des travaux "coût du crime" en tentant de préciser les conditions pour leur réalisation correcte et féconde, sans omettre de souligner les limites fatalement inhérentes à une telle approche.

Chapitre 1 : Le développement des recherches de coûts – ou – des difficultés mal maîtrisées

Les dix à quinze dernières années ont vu la réalisation d'un nombre important de recherches sur les coûts du phénomène criminel.

Il s'est d'abord agi de coûts ou d'impact appréciés exclusivement en termes économiques... donc seulement de ceux qui paraissaient susceptibles d'une semblable traduction. Puis il est apparu – en ce domaine comme en beaucoup d'autres – qu'il y avait bien d'autres éléments dignes d'être pris en considération mais désespérément rebelles à une traduction économicisante. L'on a cherché alors à déterminer ce que l'on a appelé – de manière bien ambiguë – des coûts sociaux.

On ne doit pas se dissimuler toutefois que – ici comme ailleurs – cette quête de coûts sociaux n'est pas plus qu'une annexe dans les recherches de "coûts du crime". Elle n'échappe pas à la prégnance économique qui gouverne la matière *.

Nous allons donc envisager successivement ces deux vagues de travaux.

I. Les coûts économiques

Devant le foisonnement de tels travaux, on ne va pas s'amuser ici au jeu de l'encyclopédiste [1]. Plus simplement, on va tenter une relecture de cette littérature scientifique de manière logique et critique, et non pas un recensement.

Cela implique de mettre un ordre dans l'amas de recherches et d'études disponibles, puis d'étudier quelques exemples pour illustrer chacun de ces aspects (Toutefois, on tentera – pour éviter les redites – d'employer seulement ici comme exemples des recherches ayant porté uniquement sur la détermination de coûts; celles poursuivant de quelque manière une ambition d'optimisation, seront utilisées plus loin).

Il est possible de classer ces travaux selon trois critères au moins :

- la méthodologie adoptée,
- le champ de recherche,
- les agents économiques envisagés.

On va retracer le développement de cette sorte de travaux en adoptant comme principe de classification le premier qui – d'expérience – permet le tour d'horizon le plus clair.

* A l'exception toutefois de quelques rares recherches comme le projet de P. LANDREVILLE (Université de Montréal) sur les "coûts sociaux de la détention" qui adopte un rationnel proche de celui que nous défendrons au chap. 3 *infra* sur les indicateurs sociaux extrinsèques.

On distingue alors :

- l'approche globale budgétaire,
- la construction d'une structure programmatique après analyse des tâches élémentaires,
- l'analyse des coûts selon les cheminements possibles d'une cohorte d'affaires.

L'ampleur du champ d'investigation constitue un autre critère de classification qu'il est utile de croiser avec le précédent. On distingue alors les travaux selon qu'ils appréhendent :

- l'intégralité du phénomène criminel *,
- le système de justice criminelle,
- l'une de ses agences,
- un type particulier d'infraction ou de conduite réputée déviante.

Enfin le dernier critère concerne les catégories d'agents économiques envisagés. On peut y voir un critère secondaire qui module les précédents. Il s'agit en fait de préciser le concept de coût en indiquant "pour qui". C'est une précaution fondamentale comme l'ont souligné J.P. MARTIN et S. BRADLEY [2]. Las, beaucoup l'ont oublié, ce qui les conduit à cumuler des coûts non additifs en réalité. Nous reviendrons plus loin là-dessus. Pour l'instant, rappelons quelques classifications proposées pour ce critère.

Ainsi, J.P. MARTIN [3], distingue :

- le coût pour l'économie (dommages causés aux personnes ou aux choses ou leur anéantissement total, ce qui prive l'économie de leurs services),
- le coût pour les particuliers,
- le coût pour les finances publiques.

Un autre exemple est fourni par D. SZABO et J. RICO [4] qui énumèrent :

- un coût pour les finances publiques,
- un coût pour les compagnies et entreprises privées,
- un coût social regroupant l'entretien des familles de détenus, les pertes afférentes aux atteintes aux personnes, les pertes causées par diverses autres catégories de délits.

On peut se demander si le troisième coût constitue une opportunité bien solide et opératoire dans la mesure où il ressemble à un fourre-tout assez hétérogène.

Dans nos premiers travaux, nous avions mis au point une subdivision assez proche de celle de J.P. MARTIN mais plus complète [5] :

- le coût pour les finances publiques,
- le coût pour le sous-ensemble des victimes (autres que la puissance publique),
- le coût immédiat pour la société nationale,
- le profit du sous-ensemble des auteurs.

* Ce qui ne va pas sans l'ambiguïté mentionnée *supra* à propos du terme "crime".

Chapitre 4 : Les impacts économiques associés au phénomène criminel 71

I L'organisation de la recherche 71

1 Problèmes conceptuels 71

2 Problèmes méthodologiques 74

II La détermination des coûts 76

1 Coûts de répression 76

2 Coûts de prévention 85

3 Coûts associés à diverses criminalités 89

4 Coûts de protection 106

III Le calcul des coûts du crime 108

1 Calcul des coûts 108

2 Commentaires sur les coûts 111

Chapitre 5 : Analyse des tâches élémentaires et structure de programmes 115

I Le terrain de recherche 116

1 Un terrain non strictement représentatif mais moyen 116

2 Les moyens et dotations des agences du système de justice pénale . . . 118

II Les opérations de recherche 123

1 Le recueil des tâches et leur structuration 123

2 Les comptes de reclassement 125

3 Le recueil des temps 128

4 Le choix d'une période type 129

III Contribution à l'analyse du système pénal 130

1 Des coûts en temps à l'analyse du système 131

2 Des coûts monétaires à l'analyse du système 139

Chapitre 6 : Une analyse de cheminements : le coût de la justice des mineurs dans un ressort 149

I Cheminements et coûts en délinquance juvénile 150

II Cheminements et coûts en assistance éducative 166

NOTES DE REFERENCES PAR CHAPITRE 189

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE 205

INDEX THEMATIQUE 209

INDEX DES AUTEURS 211

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES 215

INDEX DES TABLEAUX 217

INDEX DES FIGURES 221

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.